

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la réunion du 22 mars 2022

Convocation du 16 mars 2022

Étaient présents: Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR - Isabelle GRIFFOND BOITIER - Corinne HOFFEL - Myriam PETHITHORY - Pascale PION - Lysiane PY – Carole THOUESNY - MM Daniel BERTHAUD –Olivier CARREY - Gérard BOICHOT

Absents excusés : Mme - Céline SCHWARTZ

MM. Didier BERÇOT - Ludovic MARQUES – Jean- Pierre MUSSIO - Vincent NEDEY

Procurations : Néant

Gérard BOICHOT a été élu secrétaire

Procès-verbal de la séance du 10 février 2022 : approuvé à l'unanimité

Élection d'un membre au CCAS

Myriam PETITHORY est désignée membre du CCAS .

BUDGET

- Compte de gestion 2021

Le Maire présente le Compte de Gestion de l'année 2021 établi par Monsieur le Trésorier d'Audincourt.

Les membres du Conseil Municipal :

- constatent la concordance des écritures du compte de gestion avec celles du compte administratif arrêtées à :

Excédent de Fonctionnement	463 805.95
Excédent d'Investissement	546 748.19
Excédent global de clôture	1 010 554.14

- approuvent le compte de gestion à l'unanimité

- Compte administratif 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2021

Les chiffres sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	770 391.61	332 788.74
Recettes	1 234 197.56	879 536.93
Excédent	463 805.95	546 748.19
Déficit		
Excédent global	1 010 554.14	

Madame Le Maire ne prend pas part au vote et cède la présidence de séance à Daniel BERTHAUD
Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des votants.

- Affectation du résultat 2021

Conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient d'affecter les résultats dégagés au Compte Administratif 2021

Le résultat brut s'établit comme suit:

Excédent de Fonctionnement	463 805.95
Excédent d'Investissement	546 748.19
Excédent global de clôture	1 010 554.14

Ce résultat est conforme à celui dégagé au compte de gestion établi par le Comptable de la Commune.
Le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir le solde des restes à réaliser arrêté à 868 913.00 par le report de l'excédent constaté de la section d'investissement et un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement ;

Ainsi, les résultats 2021 seront repris au budget primitif 2022 pour les montants suivants:

INVESTISSEMENT			
Recettes	001	résultat d'investissement reporté	546 748.19
Recettes	1068	Réserves	322 164.81
FONCTIONNEMENT			
Recettes	002	résultat de fonctionnement reporté	141 641.14
		total	1 010 554.14

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

- Demande de subvention

Les élus décident de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de l'association Soli-Cités.

URBANISME

- Dans le cadre du projet d'aménagement du Centre bourg, des abords et du parking de la salle des fêtes et plus précisément l'implantation du point R, le Maire informe qu'il a fait usage du droit de préemption sur les biens suivants parcelle AC 106 : Rue du Moulin

Les vendeurs, acquéreurs et le notaire ont été informés par courrier recommandé de l'intention de préemption

- Information des décisions prises par le Maire de ne pas faire usage du droit de préemption sur les biens suivants : Champs Lagrange

ECOLE - PERISCOLAIRE

- compte rendu du conseil d'école

Valérie BEAUSEIGNEUR donne lecture du compte rendu du conseil d'école 8 mars 2022 (état des lieux des enfants suivis, voyage scolaire à Giettaz...)

Les élus décident (8 voix contre et deux abstentions) de ne pas donner une suite favorable à la demande de prise en charge par la Mairie de calculatrices qui seraient offertes aux élèves entrant au collège de Beaucourt à la rentrée de septembre 2022.

Le Maire rappelle que la commune a déjà contribué au financement des sorties scolaires (une semaine au ski cette année) et accorde chaque année la somme de 50 euros par enfants pour équiper les enfants en matériel scolaire. Elle finance également les séances de natation et a signé un devis important pour modifier l'aire de jeux de la cour d'école.

En fin le Maire signale que tous les élèves ne vont pas tous poursuivre leurs études au collège de Beaucourt.

DIVERS

La commune étudie la possibilité d'adhérer au 1^{er} janvier 2023 au SYDED pour la maintenance de son éclairage public composé de 158 candélabres équipés d'ampoules et 70 en LEDs.

La décision sera mise au vote lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à 19 heures 45

DASLE, le 28 mars 2022

Madame Le Maire, Carole THOUESNY

